

La présente décision  
affichée le 24 septembre 2021  
et transmise au représentant de l'État le 24 septembre 2021  
est exécutoire depuis cette date.

## CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 septembre, à 14h00,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire,  
dans la salle Kléber Loustau, au Conseil départemental de Loir-et-Cher, à Blois.  
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 8 septembre 2021

### **Présents : (24)**

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre-Alain ROIRON, Alexandre AVRIL.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI, Catherine  
LHÉRITIER, Tania ANDRÉ.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Malik BENAKCHA, Alain PROT, Michel CHARTRAIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER,  
Thibaut BOURGET, Henry LEMAIGNEN, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD.

Collège EPCI 37 : Claude BORDIER, Patrick BOIVIN, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Daniel  
SANS-CHAGRIN, Thierry BRUNET, Jocelyn GARCONNET.

### **Absents : (30)**

Guillaume CREPIN, Delphine BENASSY, Guillaume PELTIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN,  
Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Philippe MASSON, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN,  
Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT,  
Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Marc ANGENAULT, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc  
JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia PASCAUD,  
Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Françoise THOMERE.

### **Personnes ayant donné pouvoir : (11)**

Pierre SOLON à Bernard PILLEFER

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER

Jocelyne COCHIN à Sylvie GINER

Guillaume PELTIER à Catherine LHÉRITIER

Nicolas HASLÉ à Frédéric DEJENTE

Bernard ESPUGNA à Thibaut BOURGET

Jean-Claude OMONT à Jocelyn GARCONNET

Marc LEPRINCE à Jocelyn GARCONNET

Marc ANGENAULT à Martine TARTARIN

Patrick MICHAUD à Thierry BRUNET

Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Pour : 35 (67 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

**Délibération n°2 : Élection des Vice-présidents du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique**

## LE CONSEIL SYNDICAL

**Vu** l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le résultat du scrutin,

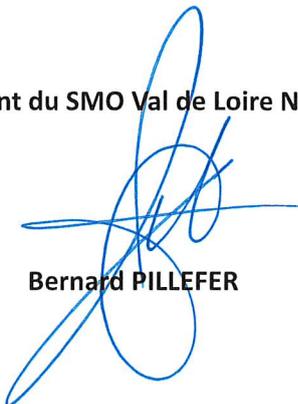
**Considérant** que le quorum est atteint,

## DÉCIDE

**Article unique** : sont élus vice-présidents du Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique :

- Mohamed MOULAY pour le collège du territoire de la Région Centre-Val de Loire,
- Sylvie GINER pour le collège du territoire du Département d'Indre-et-Loire,
- Michel GUIMONET pour le collège du territoire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Loir-et-Cher,
- Martine TARTARIN pour le collège du territoire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Indre-et-Loire.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,

  
Bernard PILLEFER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.*